

ANIMATION TERRITORIALE DE LA STRATEGIE PAUVRETE

UN APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DE LA MARGE DE MANCEUVRE TERRITORIALE DE LA STRATEGIE DE
PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Des crédits de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté financent en 2022, dans la continuité des trois années précédentes, des projets exemplaires, innovants, reproductibles, dans une logique d'alternative ou de complémentarité aux financements de droit commun de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Les projets, portés par une diversité d'acteurs des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont repérés notamment par les animateurs des groupes de travail régionaux, les partenaires institutionnels de la stratégie pauvreté et les DDETS.

Ils seront sélectionnés sur la base de deux critères essentiels que sont **l'innovation dans l'un des cinq engagements de la stratégie pauvreté¹** et/ou la **pertinence du projet** au regard de **la couverture d'un besoin spécifique ou d'une zone blanche**.

Les projets concernant l'enfance, les familles monoparentales, l'illettrisme et l'illectronisme seront examinées avec une attention toute particulière, tout comme -sur le plan de la méthode- les démarches d'aller-vers et transversales.

Les projets retenus seront en particulier ceux qui intègrent les personnes concernées dans leur élaboration, mise en œuvre et évaluation, et ceux bien inscrits dans le partenariat local. La qualité des indicateurs d'impact social du projet proposés sera également un critère important.

La présence de co-financements sera un critère supplémentaire (mais non obligatoire) qui pourra s'apprécier au cas par cas, selon l'envergure du projet, et les acteurs mobilisés ou mobilisables.

Les subventions ne sont a priori pas reconductibles, sauf pour des innovations qui tout en ayant montré leur pertinence (notamment au cours de la crise sanitaire que nous avons traversée), n'ont pas trouvé leur point d'équilibre sur des financements de droit commun.

1

Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants
Assurer un parcours de formation pour tous les jeunes, les aider à construire leur avenir
Améliorer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile
Lutter contre les inégalités de santé
Mieux accompagner pour faciliter le retour à l'activité et la sortie de la pauvreté

Deux commissions de sélection des projets seront organisées, l'une en juillet, la seconde en octobre. Les projets seront déposés sur l'application Démarches Simplifiées, accessible via un lien communiqué sur les sites de la DREETS et des préfectures.

La commission de sélection composée des services de l'Etat départementaux et régionaux concernés par les thématiques établira un classement des projets éligibles par département selon les besoins des territoires. Le cas échéant, une réorientation vers des crédits de droit commun sera recherchée.

Les projets retenus seront financés et suivis au niveau départemental (Ddets) ou au niveau régional (Dreets), selon leur portée territoriale. Un point d'étape pourra être fait six mois après le démarrage de l'action et un rapport d'évaluation sera transmis à l'issue de sa réalisation.

Les projets financés dans le cadre de l'enveloppe régionale les années précédentes sont visibles sur le site <https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr/>

Personnes à contacter

Line Bérard et Marielle Coiplet en charge conjointement du dossier :

line.berard@dreets.gouv.fr et marielle.coiplet@dreets.gouv.fr